



Le SCoT : Un outil pour le développement du territoire Centre Ouest Bretagne

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATEGIQUE

Débatu
en comité syndical le 18 janvier 2023

Arrêt du projet de SCOT – Octobre 2023
Approbation – Janvier 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RAPPEL.....	3
LE RÔLE DU PAS : UNE VISION, UN PROJET POLITIQUE ET UNE FEUILLE DE ROUTE LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION PARTAGÉE . 3	
PREAMBULE : UNE AMBITION RENOUVELEE POUR LE CENTRE-OUEST-BRETAGNE	4
1. UNE OUVERTURE SUR LA BRETAGNE ET LE MONDE	4
2. VERS UN REGAIN DEMOGRAPHIQUE.....	4
AXE 1 : UNE STRUCTURATION DU TERRITOIRE QUI REMET LE CENTRE- BOURG/CENTRE-VILLE AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT	5
1.1 STRUCTURER LE TERRITOIRE AUTOUR D'UNE ARMATURE RENFORCEE DE SERVICES, EQUIPEMENTS, AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION	5
1.2 DEPLOYER UNE OFFRE DE LOGEMENTS SUR 20 ANS POUR REpondre AUX DIFFERENTS BESOINS DES POPULATIONS ACTUELLES ET FUTURES	8
1.3 PRIORITE AU DEVELOPPEMENT DES VILLES ET BOURGS	8
1.4 CREER DES CENTRES ACTIFS ET ANIMES.....	9
1.5 RENFORCER L'OFFRE EN MOBILITES	10
AXE 2 : ACCELERER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR NOURRIR L'EMPLOI	11
2.1 LA PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT D'EMPLOIS	11
2.2 DEVELOPPER UN MODELE ECONOMIQUE EN COHERENCE AVEC LE TERRITOIRE	11
2.3 VALORISER LES FILIERES EMERGENTES, COMPLEMENTS MOTEURS DE L'ECONOMIE, AUX POTENTIELS ENCORE SOUS-EXPLOITES	13
AXE 3 : PROTEGER ET VALORISER UN PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE EXCEPTIONNEL	15

3.1 STRUCTURER LE TERRITOIRE ET SON DEVELOPPEMENT AUTOUR D'UN PROJET D'ARMATURE NATURELLE.....	15
3.2 PRESERVER ET VALORISER LES PAYSAGES ET PATRIMOINES SINGULIERS DU CENTRE OUEST BRETAGNE	16
3.3. GERER LOCALEMENT ET DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU, VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ET D'IDENTITE	17
3.4 REDUIRE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS	18

RAPPEL

LE RÔLE DU PAS : UNE VISION, UN PROJET POLITIQUE ET UNE FEUILLE DE ROUTE

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), élaboré par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Centre Ouest Bretagne, constitue le document qui met en perspective l'avenir de ce territoire et qui définit ensuite sa politique d'aménagement et de développement territorial pour les vingt prochaines années.

La définition du contenu matériel de tout Projet d'Aménagement Stratégique est précisée par le Code de l'Urbanisme, et renforcé par l'ordonnance de juin 2020 sur le contenu des SCoTs.

Le Code de l'Urbanisme définit clairement le rôle et la responsabilité de cette pièce fondamentale du Schéma de Cohérence Territoriale.

L'intention du législateur est claire : le Projet d'Aménagement Stratégique est la pièce du SCoT par lequel les élus expriment leur vision de l'aménagement et du développement du territoire dont ils ont la charge.

Ce projet constitue un cadre de référence pour les politiques menées par les Communautés de Communes et les Communes sur leur territoire. Il constitue également une référence à porter et à valoriser auprès des partenaires institutionnels du Centre-Ouest-Bretagne.

Ce projet est donc évidemment politique avant d'être technique et doit ensuite être décliné sur le plan réglementaire par le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION PARTAGÉE

Le présent document se fonde sur :

- L'ensemble de la démarche entreprise depuis septembre 2017, date de la prise de compétence SCoT du Pays ; puis de mars 2018, date de la validation du périmètre par l'État et d'avril 2018, date de la prescription du SCoT ;
- les rencontres des Communautés de Communes et l'écoute de leurs besoins et projets ;
- les compléments techniques en matière de prospective et de territorialisation des enjeux définis de façon partagée ;
- les débats et réflexions collectives animés depuis septembre 2018 dans le cadre des Comités de pilotage et des Conférences des maires ;
- le projet de territoire du Pays validé en 2021.
- et, en dernier lieu, les premiers résultats de l'évaluation environnementale : l'état initial de l'environnement (EIE) et les perspectives d'évolution du territoire.

PREAMBULE : Une ambition renouvelée pour le Centre-Ouest-Bretagne

1. Une ouverture sur la Bretagne et le monde

Longtemps enclavé, le territoire va désormais disposer d'un axe routier structurant, avec la mise en deux fois deux voies de la RN 164, d'une diversification des moyens de transports, ainsi que d'un réseau numérique qui lui permettra de prendre part à l'économie digitale d'aujourd'hui et de demain.

Cette contrainte levée, le Centre-Ouest-Bretagne (COB) nourrit désormais un projet de développement ambitieux, qui doit permettre à ses habitants de vivre au pays et d'y trouver toutes les conditions pour s'y épanouir.

Cette attractivité infrastructurelle, routière et numérique, ainsi couplée à l'attractivité « naturelle et rurale » du territoire, laisse envisager des capacités de développement supérieures que le Pays du Centre Ouest Bretagne souhaite exploiter pleinement.

Le projet de territoire s'appuie sur les atouts propres du territoire et sur une ouverture nouvelle et renforcée pour asseoir son attractivité :

- **Valoriser les opportunités nouvelles de la RN 164** : Du fait de sa centralité, le territoire devient désormais stratégique pour diverses filières
- **« fibrer » tout le territoire et le placer dans la nouvelle économie digitale qui se dessine. L'objectif est une desserte intégrale du territoire d'ici 2026.**

2. Vers un regain démographique

Le Centre Ouest Bretagne présente des atouts identitaires très forts – des cultures traditionnelles et populaires vivantes et ancrées en Bretagne, des patrimoines bâtis, immatériels et naturels préservés et une qualité paysagère reconnue, mais dont il n'a pas encore pleinement tiré parti pour se développer.

Le territoire perd en effet des habitants depuis plusieurs décennies. Son solde migratoire s'est redressé depuis 1990 mais ne compense pas un solde naturel fragile. Les atouts propres au Centre Ouest Bretagne, renforcés par les nouvelles infrastructures et nouveaux moyens de transport et de communication évoqués précédemment, vont permettre d'accentuer l'attractivité retrouvée depuis 1990. Couplée à l'évolution des classes d'âge, cette attractivité va améliorer le solde naturel et ainsi inverser la tendance démographique.

Sur cette base de réflexion, les élus du COB ont retenu une perspective de croissance moyenne de population de **+ 0,18 % par an sur 20 ans**, perspective cohérente avec le scénario central de l'INSEE (OMPHALE).

L'objectif est d'appuyer un rééquilibrage de la pyramide des âges du COB qui tend à un vieillissement important de la population, en maintenant et renforçant la part des jeunes dans la population à accueillir. Cela implique un renforcement d'un ensemble d'équipements d'accompagnement de la jeunesse (petite enfance, éducation, santé, formation, culture...).

Le projet de territoire entend inverser les dynamiques démographiques à l'œuvre :

- Conforter les atouts d'attractivité culturels, naturels et patrimoniaux
- Compléter ces atouts par un développement du tissu économique, de l'emploi et du logement
- Renforcer l'offre en équipements et services publics
- Tabler sur une croissance moyenne de 145 habitants par an à l'horizon de 20 ans.



Festival des Vieilles Charrues, Carhaix-Plouguer

AXE 1 : Une structuration du territoire qui remet le centre-bourg/centre-ville au cœur du développement

1.1 Structurer le territoire autour d'une armature renforcée de services, équipements, au service de l'ensemble de la population

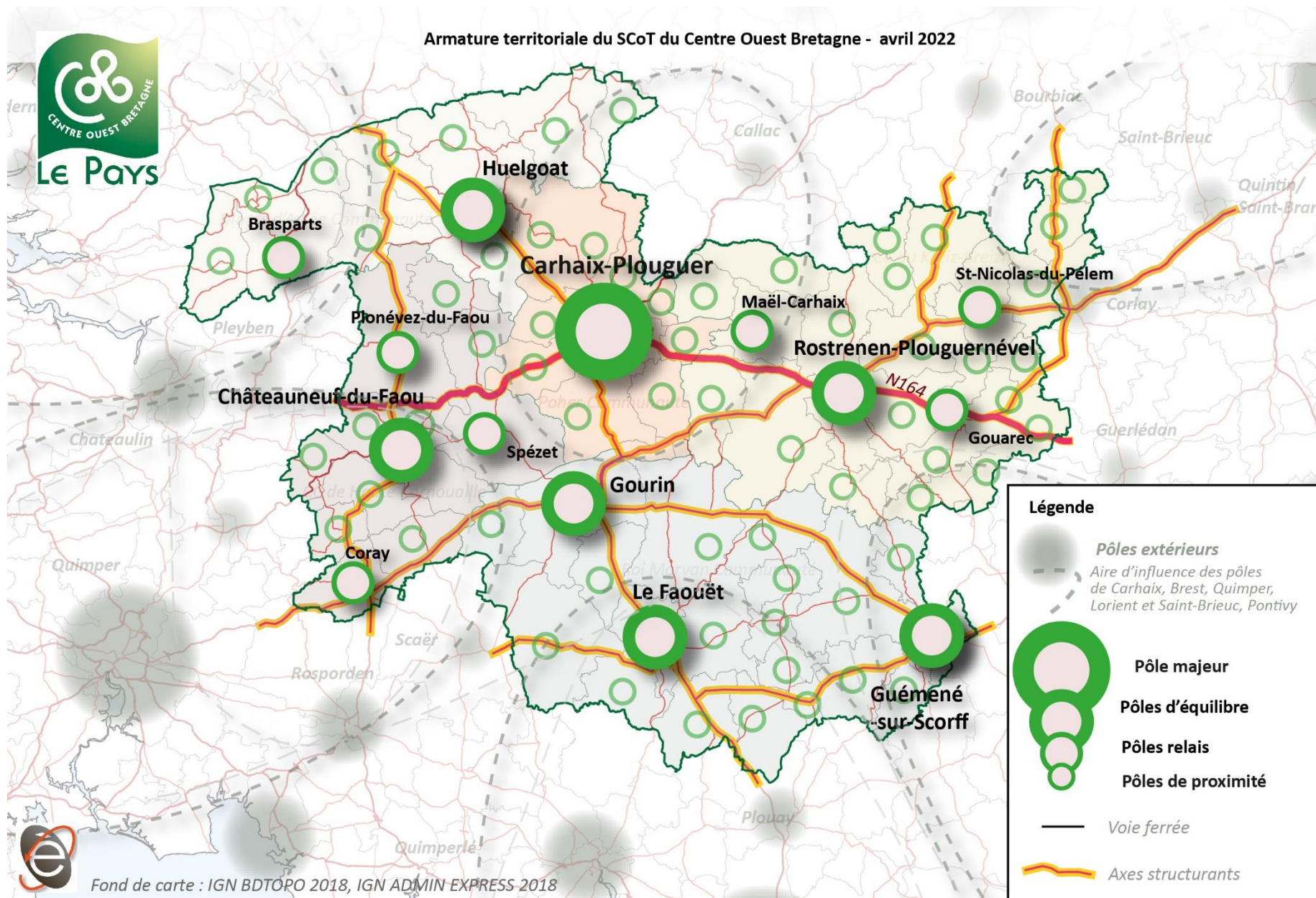
L'objectif principal est de conforter et développer un maillage de services qui assure proximité et qualité de vie pour les habitants du Pays.

- **Structurer** le territoire par des services à la population renforcés et en particulier les services liés à la santé : à la fois au niveau des centralités les plus fortes du territoire, mais aussi par des structures de proximité, au niveau des bassins de vie, afin d'améliorer les services de santé de proximité.
- **Conforter et développer les services et équipements dans les villes et bourgs, en privilégiant les centralités**
- **Développer une offre de santé équilibrée et diversifiée sur le territoire**

Tous les bourgs et villes n'ont pas le même rôle dans le fonctionnement d'ensemble, il convient de les renforcer en fonction de leurs vocations respectives.

- **Maintenir une armature territoriale multipolaire équilibrée** pour garantir à tous un accès aux fondamentaux de la vie collective tout en limitant les besoins en déplacements ;

- **Les 4 niveaux de l'armature territoriale :**
 - Le **pôle majeur constitué par Carhaix-Plouguer, pôle central**, qui concentre des fonctions de centralité importantes, dont l'aire d'influence est étendue sans pour autant polariser tout le territoire ;
 - **Les pôles d'équilibre constitués** des polarités de **Châteauneuf-du-Faou, Guémené-sur-Scorff, Gourin, Huelgoat, Le Faouët et Rostrenen-Plouguernevel** qui jouent le rôle de pôles principaux pour leur bassin de vie respectif tout en équilibrant leurs relations avec Carhaix d'une part, et avec le pôle extérieur dont elles sont respectivement le plus proche ;
 - **Les pôles relais** qui rassemblent 7 communes, **Coray, Spézet, et Plonévez-du-Faou**, complémentaires de Châteauneuf-du-Faou, **Saint-Nicolas-du-Pélem et Gouarec**, complémentaires de Rostrenen, **Brasparts** complémentaire d'Huelgoat et **Maël-Carhaix** à l'équilibre entre Carhaix et Rostrenen ;
 - **Les pôles de proximité** formés des autres communes rurales, qui constituent elles aussi des lieux importants pour la vie locale, le lien social et l'intégration des nouveaux habitants.
- **Le DOO répartira territorialement l'offre de logements par EPCI et en tenant compte du niveau d'armature territoriale**, afin de pérenniser cette armature.



1.2 Déployer une offre de logements sur 20 ans pour répondre aux différents besoins des populations actuelles et futures

L'ambition démographique nécessite la **réhabilitation ou la création d'environ 4800 logements sur 20 ans, soit 240 logements par an en moyenne, pour répondre aux besoins liés au desserrement des ménages, au développement de l'activité économique, à l'accueil de population, pour compenser les résidences secondaires et les logements vacants (point mort) :**

- 3600 logements créés, soit 180 logements par an en moyenne ;
 - 1200 logements existants (soit 60 logements par an en moyenne) à réhabiliter pour éviter qu'ils ne deviennent vacants.
- Neutraliser la progression de la vacance
 - Encourager la réhabilitation et améliorer la performance énergétique des logements pour lutter contre la précarité
 - Diversifier les types de logements pour répondre aux différents besoins des populations : jeunes actifs, familles, personnes en situation de handicap, personnes âgées
 - Localiser l'offre en prenant en compte les besoins de proximité des publics
 - Renforcer la mixité sociale et générationnelle



Logis ancien à Le Saint

1.3 Priorité au développement des villes et bourgs

Les villes, les bourgs et certains espaces d'activités constituent la structure à partir de laquelle le territoire compte organiser son développement

- **Redynamiser les centres-villes et centres-bourgs :** en faire le lieu principal d'accueil de la population, de l'activité, des commerces, des services et de l'emploi ;

Le territoire s'est peuplé, comme le reste de la Bretagne, autour de noyaux d'habitat multiples et dispersés :

- **Les villes et les bourgs**, qui portent aujourd'hui l'essentiel des services, équipements et infrastructures ayant une influence à l'échelle de leur bassin de vie ou d'une large partie du territoire ;
- **Les villages et hameaux**, qui peuvent être traditionnels ou plus récents et dont les fonctions, tailles et formes diffèrent.

Le développement de l'ensemble du territoire est structuré par les villes et les bourgs des communes, qui accueillent une partie significative de la population et des nouveaux logements.

Les villages et hameaux, formes traditionnelles de l'espace rural breton, continuent à accueillir des populations, mais de façon limitée, en s'appuyant sur **leur rôle identitaire, social, patrimonial et touristique**.

L'habitat diffus traditionnel et ses dépendances constituent également un ensemble d'opportunités pour accueillir, de manière ponctuelle, des logements et/ou activités économiques et touristiques.

1.4 Créer des centres actifs et animés

Développer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs exige un effort concomitant en matière de commerces, d'équipements et services, et de qualité de l'aménagement.

Redynamiser le commerce des centres

- **Planter des structures commerciales de manière préférentielle à l'intérieur des centralités**, en particulier les commerces de proximité de petite et moyenne surface ;
- **Réguler la création de petites surfaces commerciales en périphérie et protéger la destination commerciale des cellules de centres-villes les mieux adaptées** à l'accueil de ces activités.
- **Organiser l'implantation et le développement de moyennes et grandes surfaces commerciales** en cohérence avec l'**armature territoriale** et le principe de **consolider le commerce de centre-ville / centre-bourg**.

Renforcer l'attractivité des centres par l'implantation prioritaire des nouveaux équipements et par la qualité de l'espace public

- **Planter les équipements et services dans les centralités, lorsque leur dimension le permet**, pour éviter leur dispersion, afin de créer des centralités attractives et de rapprocher les habitants de ces espaces de vie ;
- **Développer le numérique à très haut débit** afin de faciliter le développement économique : nouvelles formes de travail (ex : télétravail, espace de travail partagé), de modes de consommation, de mobilités et de services... ;
- **Favoriser l'émergence de lieux et équipements de rencontres**, de travail et de vie sociale de proximité (tiers lieux) ;

- **Développer prioritairement les équipements** de loisirs, les équipements publics sportifs et les équipements culturels de proximité dans les centralités ;
- **Organiser des espaces publics de qualité**, incluant des espaces verts, favorisant le lien social ;
- Promouvoir l'animation des villes et bourgs : activités culturelles, projets artistiques fédérateurs, participatifs, évènementiel sportif et de loisirs, ...



Ecole de Meslan

1.5 Renforcer l'offre en mobilités

La question de la mobilité est prégnante en Centre Ouest Bretagne, territoire vaste, rural et peu dense. La voiture y est un moyen de transport incontournable.

Afin de maîtriser les impacts environnementaux liés aux déplacements et de contribuer aux objectifs de renforcement de l'armature territoriale et d'ouverture sur l'extérieur, le territoire souhaite se donner une stratégie de mobilités adaptée.

Développer les transports en commun et le ferroviaire

Conforter l'offre de services existante et la renforcer pour les pôles principaux de l'armature territoriale.

Développer les usages partagés de la voiture

Conforter l'existant et mettre en place des parkings relais et parkings de covoiturage aux lieux les plus stratégiques.

Développer l'offre de mobilité douce en particulier en s'appuyant sur :

- Les voies vertes et voies de randonnées existantes et à venir ;
- Les liaisons potentielles entre les zones d'activités et les bourgs et villes par des voies sécurisées ;
- Les cheminements piétons ou vélos dans les bourgs et villes, voire dans les bassins de proximité immédiate ;
- Les espaces publics donnant davantage de place aux modes doux.

AXE 2 : Accélérer le développement économique pour nourrir l'emploi

2.1 La perspective de développement d'emplois

Pour asseoir son développement démographique, mais aussi pour **limiter la part des actifs se déplaçant à l'extérieur du territoire**, le territoire souhaite s'engager de manière volontariste dans le développement de l'emploi et attirer de nouvelles populations.

Il s'agit également de **lutter contre le chômage** et de permettre aux entreprises de **trouver, sur le territoire, les actifs** dont elles ont besoin pour assurer leur développement.

Les objectifs retenus dans la perspective économique sont alors les suivants :

- Attirer de nouvelles populations et augmenter la part de la population active ;
- Diminuer le chômage en augmentant le taux d'emploi du Centre Ouest Bretagne ;
- Maintenir le taux d'indépendance à l'emploi de 95 % ;
- Renforcer la part des actifs qui travaillent et habitent en COB (75 % actuellement) ;
- Développer la formation sur le territoire.

2.2 Développer un modèle économique en cohérence avec le territoire

L'agriculture et l'agro-alimentaire, les filières historiques du territoire à valoriser

- Préserver les conditions d'exploiter : **limiter la pression foncière** sur les terres agricoles et **réduire autant que possible leur consommation** ;
- **Encourager la création et l'installation** de toutes formes d'exploitations ainsi que la **diversité des productions** ;
- **Pérenniser les exploitations agricoles** et permettre leur développement, en maîtrisant les conflits d'usage ;
- **Faciliter la diversification de l'activité agricole** : agritourisme, vente directe, transformation... ;
- **Anticiper la restructuration des exploitations** et la **création d'emplois associés** à d'autres modes de productions, pour répondre aussi aux besoins de consommation en circuits-courts et circuits de proximité, ainsi que pour rémunérer et maintenir les outils de transformation agroalimentaire et de logistique du territoire.

Un confortement et une structuration du dispositif d'accueil des entreprises

Pour organiser et structurer l'accueil des nouvelles populations induites par son ambition démographique, le Centre Ouest Bretagne doit préparer les conditions de création d'emplois par l'accueil des entreprises.

L'offre mise en perspective répond à plusieurs objectifs et/ou principes :

- **Principe 1 : Structurer l'offre à quatre niveaux :**

- Les **centralités** constituent les espaces d'accueil privilégiés des activités économiques dont la présence est compatible avec la proximité de logements. Elles peuvent accueillir à ce titre des commerces, dans les conditions précisées par le document d'aménagement artisanal commercial et logistique (DAACL), mais également des activités de services, des bureaux, des administrations, des entreprises artisanales.
- Les **Zones d'Activités Economiques (ZAE) de développement** : Elles doivent pouvoir accueillir des entreprises importantes, notamment celles qui nécessitent des outils de travail de grande dimension et la présence sur sites d'équipements spécifiques qu'il n'est pas envisageable de proposer partout. Ces espaces feront l'objet d'un aménagement de qualité.
- **Les Zones d'Activités Economiques de proximité** : Elles doivent participer au service rendu aux habitants, en accueillant notamment des activités artisanales et d'appui à l'agriculture, et contribuer au maintien de la proximité emploi-lieux de résidence.
- **Les autres Zones d'Activités Economiques existantes** : Ces espaces déjà existants, qui jouent pour certaines un rôle important dans le fonctionnement du territoire, pour d'autres un rôle plus modeste, doivent faire l'objet d'un aménagement qui maintienne leur attractivité et accueillir de nouvelles entreprises par densification, sans être étendues.
- **Les sites isolés** : Ils accueillent des entreprises en dehors de ZAE, parfois pour des raisons d'incompatibilité avec d'autres activités (Seveso, nuisances sonores, etc.). Ces entreprises doivent pouvoir faire évoluer leur outil de travail sur site, en restreignant la consommation d'espace supplémentaire.

- **Principe 2 - La volonté politique de valoriser les opportunités liées à l'accessibilité des zones** : c'est le facteur d'implantation premier des grandes entreprises. Seront ainsi privilégiés, sous réserve de ne pas induire de concurrence accrue avec les surfaces disponibles existantes :

- Les axes structurants : RN 164, Lorient – Roscoff, Saint-Brieuc – Quimper ;
- Les pôles d'emplois principaux (pôle majeur et pôles d'équilibre de l'armature territoriale).



Usine Synutra-Sodiaal à Carhaix

2.3 Valoriser les filières émergentes, compléments moteurs de l'économie, aux potentiels encore sous-exploités

Le territoire souhaite, en plus de renforcer ses filières traditionnelles, développer des activités dont le potentiel apparaît comme important. Anciennes ou émergentes, elles constituent à la fois un gisement d'emplois et des moyens pour réaliser les autres objectifs du SCoT, en matière environnementale notamment.

Encourager l'économie des filières locales

- **Développer une agriculture de proximité**
 - **Faciliter les circuits courts agricoles**, les transformations locales, et le développement des productions issues de l'agriculture biologique, paysanne ou raisonnée ;
 - **Identifier et protéger des espaces dédiés à proximité des centralités**, pour assurer cette production, les besoins de sa transformation et de sa commercialisation locale.
- **Gérer durablement la ressource minérale**
 - Pérenniser l'accès aux gisements locaux des ressources minérales, pour assurer l'approvisionnement des constructions et des besoins des industries locales ;
 - Permettre le développement des installations de recyclage des matériaux issus de la construction et de l'industrie, pour limiter le recours aux ressources primaires.
- **Améliorer la valorisation des déchets et favoriser le développement de l'économie circulaire**
 - Poursuivre les initiatives en faveur de la réduction, du tri et de la collecte amont des déchets ;

- Poursuivre la structuration des filières de recyclage et de valorisation ;
- Favoriser l'installation des activités et des industries de recyclage (recyclerie, ressourcerie, centre de collecte...) et des besoins en logistique associés.

Développer l'activité présentielle

- **Conforter le tissu artisanal du Centre Ouest Bretagne**, notamment dans le domaine de la construction, de l'éco-rénovation, du logement, de la performance énergétique et des énergies renouvelables ;
- Développer les services à la personne qui accompagnent le besoin de nouvelle démographie notamment les populations âgées et jeunes actifs ;
- Accompagner le développement des métiers liés aux économies d'énergie – bâtiments, conseil au particulier, formation... ;
- Permettre le développement de filières de formation localement et la création d'équipements permettant l'accès à des formations à distance ;
- Intégrer le développement de ces activités locales au sein des centralités, en prenant en compte la compatibilité de leurs nuisances potentielles avec leur environnement immédiat.

Promouvoir le développement culturel et touristique

- Valoriser les grands centres d'attractivités touristiques et les lieux et événements emblématiques du territoire : valoriser, améliorer l'accueil des visiteurs, leur accessibilité, améliorer les capacités et la diversité d'hébergement autour de ces points ;
- Capitaliser sur les incontournables de la destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh et compléter l'offre touristique par une diversification du tourisme (culturel, patrimonial, historique, agritourisme...) ; afin que les séjours se prolongent sur le territoire ;

- Maintenir, développer et diversifier l'offre d'hébergement touristique, notamment dans un objectif de valorisation et de préservation du patrimoine architectural et rural... ;
- Développer et adapter des mobilités touristiques alternatives à la voiture ;
- Développer le tourisme de nature et les grands Itinéraires des voies vertes et des randonnées - canal de Nantes à Brest, voies vertes, ... ;
- Valoriser et promouvoir l'offre culturelle du territoire, pendant et hors période estivale

Accompagner et développer la filière culturelle, et notamment la culture bretonne dont le territoire est l'un des centres les plus dynamiques, source d'activité et d'emplois.

Valoriser les ressources du COB en matière énergétique : la production des nouvelles énergies

- Organiser la production d'énergies renouvelables de façon décentralisée : filière bois, photovoltaïque, micro-hydraulique, éolien, hydrogène, valorisation organique comme la méthanisation issue notamment des sous-produits de l'agriculture ou des activités agroalimentaires... ;
- Favoriser une intégration harmonieuse des unités de production d'énergies renouvelables dans les sites, les milieux naturels et les paysages ;
- Prioriser les espaces déjà artificialisés et les délaissés ou friches pour leur implantation.

AXE 3 : Protéger et valoriser un patrimoine naturel et historique exceptionnel

Le territoire compte une grande variété d'espaces naturels, imbriqués avec les terres agricoles, dans une mosaïque de milieux riches et favorables à la biodiversité et aux écosystèmes de Bretagne. L'adaptabilité du territoire face aux changements climatiques passe par le maintien d'une biodiversité pérenne.



Paysage des Monts d'Arrée

L'objectif poursuivi par le Centre Ouest Bretagne dans son développement est multiple :

- Préserver les valeurs et les fonctions écologiques, paysagères et économiques portées par les espaces intégrés dans la trame ;
- Assurer le maintien des écosystèmes par un réseau d'espaces naturels et agricoles favorables au maintien de sa biodiversité, mais aussi des activités dont elles sont pour certaines issues ;
- Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels en considérant mieux leur fonction productive (paysages, produits agricoles, services écosystémiques, paysages et patrimoine) ;
- Adapter le mode de développement du territoire au changement climatique et aux risques naturels notamment.

Le COB souhaite préserver ce patrimoine, selon un double processus général de **préservation** et de **valorisation**.

3.1 Structurer le territoire et son développement autour d'un projet d'armature naturelle

Cette armature naturelle sera composée d'une trame des espaces terrestres, dite **trame verte**, et d'une trame des espaces aquatiques et humides, dite **trame bleue**. Elle structurera le développement du COB afin qu'il garantisse le « bon équilibre » durable entre les différents types d'espaces d'une part et les différentes activités d'autre part. Cette armature repose en Centre-Ouest-Bretagne sur quatre grands types d'espace :

1/ Les **espaces ouverts** et **semi-ouverts**, composés d'espaces naturels et agropastoraux ;

2/ des **espaces boisés, forêts** et **massifs structurants** présents en Centre-Ouest-Bretagne ;

3/ des **milieux bocagers**, composés d'espaces le plus souvent humides, et caractérisés par un réseau de haies denses, ainsi que des activités agricoles extensives associées ;

4/ et des **milieux humides et aquatiques**, qui sont constitués des cours d'eau, de leurs milieux associés, et des zones humides.

Ces espaces seront préservés et seront aussi les supports d'activités compatibles avec leur pérennisation, dans le cadre d'un projet de trame verte et bleue qui s'organisera autour de deux grands types d'espaces :

- **Des réservoirs de biodiversité**, grands ensembles naturels ou agro-naturels où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée, dans lesquels les espèces vivent et à partir desquels elles peuvent se déplacer.

Des corridors écologiques, espaces qui garantissent la circulation des espèces sur le territoire et les connexions entre les réservoirs de biodiversité.

3.2 Préserver et valoriser les paysages et patrimoines singuliers du Centre Ouest Bretagne

Les paysages constituent l'une des grandes qualités reconnues au territoire, par leur diversité et leur niveau de préservation. Il convient de valoriser ce patrimoine et de le compléter en privilégiant un développement de l'urbanisation exigeant.

Préserver les grandes structures paysagères afin de garder l'identité attractive du COB

- Un paysage riche, diversifié et remarquable : un des atouts premiers du territoire qui séduit de plus en plus les nouvelles générations d'habitants ;
- Valoriser le cadre de vie paysager, le patrimoine naturel et rural du Centre Ouest Bretagne en considérant que sa qualité est un bien commun à la disposition de tous et le support de l'attractivité territoriale ;
- Établir le « bon équilibre » entre la trame des espaces naturels et agricoles et des paysages et les projets et programmes d'urbanisation ;
- Limiter la consommation d'espace, le mitage de ces espaces et travailler l'intégration paysagère des espaces urbanisés.



Canal de Nantes à Brest

Mettre en valeur le patrimoine du COB, témoin des épisodes historiques marquants, des modes de vie d'antan, dont les logis anciens remarquables qui parsèment le territoire

- Un patrimoine témoin des modes de vie des siècles passés, à préserver : sites d'industries artisanales anciennes, petit patrimoine (fontaines, lavoirs...), édifices religieux, ...
- Le patrimoine, témoin des épisodes historiques marquants, d'une identité à promouvoir : patrimoine préhistorique, Carhaix – capitale des Osismes, Patrimoine archéologique et équipement associé, ...
- Les bâtis anciens, à valoriser lorsqu'ils présentent un intérêt architectural et/ou historique : Châteaux, manoirs, fermes, maisons, ...

Mettre en valeur les patrimoines matériels et immatériels en accompagnant notamment les initiatives qui tendent à leur préservation, leur valorisation, leur vitalité et leur transmission.

Qualifier les extensions urbaines

- Travailler les interfaces entre les espaces urbains et les espaces agri-naturels ;
- Créer des accroches valorisantes sur les villes et bourgs existants ;
- Organiser lorsque c'est nécessaire une limite naturelle franche et paysagée avec la zone agricole pour chaque ville, bourg et village du territoire ;
- Faciliter les formes urbaines peu consommatrices d'espace et innovantes : favoriser la montée en densité des opérations d'ensemble ;
- Limiter l'urbanisation linéaire et diffuse.

3.3. Gérer localement et durablement la ressource en eau, vecteur de développement et d'identité

L'eau constitue une ressource fondamentale, dès aujourd'hui mais plus encore dans l'avenir. Le changement climatique à l'œuvre va modifier sa disponibilité. Il convient donc de préserver sa qualité et de ménager sa consommation. Le pays COB revêt par ailleurs un rôle particulier dans la ressource en eau à l'échelle de la Région Bretagne, du fait de sa position en tête de bassin versant.

Préserver la ressource en eau et les milieux naturels associés

Pour préserver les capacités de développement du Pays du Centre Ouest Bretagne, il convient de sécuriser et préserver la ressource en eau, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, notamment par un usage raisonné afin d'assurer sa pérennité dans le temps.

Limiter l'impact du développement sur le cycle de l'eau

- Préserver les systèmes aquatiques et humides particulièrement riches et denses, ainsi que leurs milieux associés, dans son projet de développement ;
- D'un point de vue quantitatif, développer le territoire (accueil de population, d'activités économiques) en cohérence avec les capacités de ressource en eau et la qualité des systèmes d'assainissement et de production et distribution d'eau potable.

3.4 Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

L'application du principe d'équilibre entre le développement et la préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers et des paysages se retrouve dans le fait de tendre vers une réduction de la consommation d'espace.

Le SCoT s'inscrit dans la trajectoire nationale fixée par de la loi climat résilience et d'arriver à terme en 2050, à une zéro artificialisation nette.

Pour atteindre ces objectifs, le territoire devra respecter, sur une durée de 20 ans, les rythmes suivants au regard de la période de référence 2011-2021 :

- 10 premières années : environ 60 % de réduction
- 10 dernières années : environ 70 % de réduction

Cet objectif permet à la fois de protéger durablement les espaces agricoles et naturels et d'envisager de rééquilibrer le niveau de développement du territoire, en comparaison de celui atteint par les autres territoires bretons.

Crédits photographies : Sylvain Charles (Vieilles Charrues), Éric Legret (école de Meslan), ADEUPa (logis ancien à Le Saint, usine Synutra-Sodiaal à Carhaix), Yannick Derennes (Paysage des Monts d'Arrée, Canal de Nantes à Brest)